



LOCALISATION

CONTACTS

Fondation du Patrimoine Bretagne
7 Boulevard Solferino - BP 90 714 - 35 007 Rennes Cedex
Tel : 02 99 30 62 30 - Fax : 02 99 31 40 45
Email : delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com
Web : www.fondation-patrimoine.com

Mairie de Plélan-le-Grand
Hotel de Ville - 37 avenue de la libération - 35380 Plélan-le-Grand
Tel : 02 99 06 81 41 - Fax : 02 99 06 97 96
Email : accueil@plelan-le-grand.fr

SOUSCRIPTION

Préserveons aujourd'hui l'avenir

en restaurant notre patrimoine

1 don = 1 économie d'impôt

L'EGLISE DE PLELAN-LE-GRAND

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

PRESENTATION

Par les aides techniques et financières dont elle dispose, la Fondation du Patrimoine d'Ille-et-Vilaine est devenue un partenaire et un levier économique essentiel pour les particuliers, les associations, les entreprises et les collectivités du département.

Chaque année, 450.000€ d'aides fiscales et 38.000€ de subventions sont distribuées aux propriétaires privés et publics d'Ille-et-Vilaine permettant ainsi de maintenir plus de 180 emplois dans le département.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ne pas jeter sur la voie publique



Respectueuse de l'environnement par son label «Imprimvert», l'imprimerie IPO soutient la Fondation du Patrimoine Bretagne et la commune de Plélan-le-Grand pour cette restauration.
Contact : 02 99 52 60 23



La Fondation du Patrimoine Bretagne soutient la commune de Plélan-le-Grand pour récolter vos dons en vue de la restauration de l'église paroissiale.

L'église paroissiale St Pierre de Plélan-le-Grand est mentionnée dès le XIIème siècle. Aux trois quart détruite, elle fut reconstruite entre 1850 et 1853. A l'emplacement de l'ancien édifice subsiste encore la chapelle nord, remarquable pour sa charpente à sablières sculptées pouvant remonter au XVI siècle. Tandis qu'au sud s'élève toujours une tour, construite en 1620 et dont le tintement des cloches rythme le quotidien des Plélanais.

En entrant dans l'église, on peut admirer l'autel avec son bas-relief représentant la « Mise au tombeau par les anges »réalisé par Jean-Marie Valentin, sculpteur à Rennes, en 1858-1859, ainsi que les stalles du chœur dues au sculpteur Jean-Julien Héroult en 1852.

De style néo-gothique, cet édifice en schiste rouge a marqué le renouveau de l'architecture religieuse en Ille et Vilaine et constitue un élément patrimonial majeur pour les habitants de la commune ainsi qu'une curiosité pour les visiteurs et touristes. Notre commune et ses alentours, riches en patrimoine bâti et naturel, pourrait s'inscrire cette église dans un circuit de visite d'édifices religieux. L'attractivité et la singularité de Plélan-le-Grand ne s'en trouverait que renforcée.

Aujourd'hui, le développement des désordres constatés - infiltrations, mortiers usés... met en péril l'ensemble du bâtiment. Tout immobilisme dans la prise de décision pourrait rendre encore plus onéreuse toute opération de rénovation ultérieure.

La Commune de Plélan-le-Grand se doit de sauvegarder et de valoriser ce patrimoine, héritage des générations futures. Pour cela, elle a besoin de votre soutien. Par vos dons, déductibles de l'impôt, vous apporterez votre pierre à l'édifice.

Laurent Peyrègne, maire de Plélan-le-Grand

Comprendre, sauvegarder, transmettre

PROJET

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église Saint-Pierre de Plélan-le-Grand.*

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de : (cocher)

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :
« **Fondation du Patrimoine - Eglise Plélan-le-Grand** »

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€)
Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire)
Un don de 100€ = 60€ d'économie d'impôt

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet porté par la commune dans le cas où cette opération n'aboutirait pas. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

MONTANT

Nom ou société

Adresse

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

NOM ET ADRESSE

Bon de souscription + chèque ou espèces :
- à déposer à : la mairie de Plélan-le-Grand
- ou à renvoyer à : Fondation du Patrimoine Bretagne
7 boulevard Solferino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

ENVOI

